



Litige avec le crédit foncier de france: absence de réponse

Par **JFA_old**, le **30/12/2007** à **10:56**

J'ai souscrit un crédit in fine en 2004 auprès du Crédit Foncier de France à taux variable. Suite à l'augmentation des taux variables, j'ai demandé au CFF à plusieurs reprises (LR avec AR du 27 oct dernier, 8 déc 2007, fax du 9 novembre 2007 + 2 appels téléphoniques) la renégociation de mon prêt (dont passage tx variable vers tx fixe). Le CFF ne m'a toujours pas répondu à ce jour et refuse d'obtempérer. J'ai saisi l'AFUB, cet organisme étant à priori plus intéressé par mon témoignage (pour une action collective) de personnes ayant connu des désagréments avec les emprunts à taux variable du CFF (augmentation des mensualités de + de 98% en 4 ans).
Je souhaiterais connaître les actions qui sont à ma disposition contre le CFF face au silence indamissible commercialement de cet organisme et qui m'a été préjudiciable par ailleurs. En effet, les taux ont augmenté entre temps et je n'ai pas été en mesure de répondre aux offres en taux fixe de la concurrence attendant toujours la réponse du CFF.
Pourriez-vous me conseiller et me recommander un expert avocat pour éventuellement m'assister?
Merci
JFA